

Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/75

Objet : Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée au titre du fonds de soutien au fonctionnement pour les coûts d'électricité, gaz et entretien des bâtiments

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 20 novembre 2023

<u>Présents</u>: Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie LOYEZ, Jérôme LABORIE, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Kévin LABORDE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN Elian GOMEZ, Aurélie PACE

Absents ayant donné procuration: Céline DUBOIS a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à fabrice SOLANS, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie LOYEZ, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme LABORIE

Absents Excusés: Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Pierre SUCH

Par délibération du Conseil Communautaire du 5 juin 2023, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a créé un dispositif de fonds de concours, intitulé fonds de soutien au fonctionnement et a adopté le règlement d'attribution.

Ce fonds de soutiens prend en compte :

- Les dépenses permettant le maintien d'un équipement dans un état normal d'utilisation :
- Réparation d'entretien (par prestataires extérieurs ou en régie),
- Maintenance (main d'œuvre et fourniture, par prestataires extérieurs ou en régie),
- Les autres dépenses connexes à l'équipement :
- Fluides (électricité, gaz, eau, fioul, bois...),
- Nettoyage des locaux (main d'œuvre et fourniture, par prestataires extérieurs ou en régie),
- Entretien des espaces verts rattachés à l'équipement (par prestataires extérieurs ou en régie),

Nature de la	Montant HT de la dépense éligible	Montant TTC de la dépense éligible	Base prise en compte		Montant du
prestation et bénéficiaire			%	Montant en € TTC	fonds de concours en € TTC (50%)
Electricité Salle Gérard Saumade	11 937.76€	14 325.32€	20	2 865.06€	1 432.53€
Electricité Ecole Georges Brassens	27 702.99€	33 243.59€	20	6 648.72€	3 324.36€
Electricité médiathèque	13 702.36€	15 686.85€	20	3 137.37€	1 568.69€
Electricité salle Maison des Associations	11 271.80€	13 526.15€	20	2 705.23€	1352.62€
Electricité stade Fernand Gleizes	12 538.87€	15 046.64€	20	3 009.33€	1504.66€
Gaz stade Fernand Gleizes	5 640.97€	6 759.41€	20	1 351.88€	675.94€
Maintenance chaufferie stade Fernand Gleizes	774.55€	929.46€	100	929.46€	464.73€
Electricité bâtiment des anciennes écoles	3 294.41€	3 953.28€	20	790.66€	395.33€
Total général	86 863.71€	103 470.71€		21 437.71€	10 718.87€

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution du fonds de soutien au fonctionnement instauré par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour un montant de 10 324.06€, correspondant à la totalité de l'enveloppe annuelle,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

